

DELIBERATION CFVU 015-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 18 février 2019.

Objet de la délibération : Appel à projets Innovation pédagogique : lancement de la 4ème vague

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 4 mars 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le lancement de la quatrième vague de l'appel à projets innovation pédagogique est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions (un.e membre est arrivé.e en cours d'instance).

Fait à Angers, le 4 mars 2019

Sabine MALLET

Vice-présidente Formation et vie universitaire de l'Université d'Angers

2

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 13 mars 2019



INNOVATION PEDAGOGIQUE

APPEL A PROJET INTERNE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

1/ Contexte et objectifs

L'Université d'Angers lance son quatrième appel à projets interne pour favoriser l'émergence d'expériences pédagogiques innovantes, les accompagner et aider les équipes pédagogiques à transformer leurs pratiques.

Les projets sélectionnés devront être opérationnels à la rentrée 2020, au plus tard au premier semestre 2021.

Les porteurs de projets sont invités dans un premier temps à se rapprocher de l'équipe du Lab'UA et / ou de la vice-présidente déléguée à l'Innovation Pédagogique¹ pour échanger sur la faisabilité et la pertinence du projet, définir l'intervention des ingénieurs pédagogiques du Lab'UA, le budget et le calendrier de réalisation du projet. Avant la date de retour des dossiers auprès de la cellule institutionnelle, il sera proposé aux porteurs de projet une rencontre avec l'équipe du Lab'UA pour finaliser le dossier.

2 / Financement

Le montant global de l'appel à projets est de 150 000 €, 60 % étant valorisés en ingénierie pédagogique (temps de conception, réalisation, mise en œuvre, suivi pendant un an après la mise en œuvre jusqu'à l'autonomie de l'équipe pédagogique). Le montant minimum, toutes dépenses confondues, de chaque projet est fixé à 30 000 euros.

Une journée de travail d'ingénieur pédagogique sera valorisée à hauteur de 152€.

Le soutien financier de l'UA couvre les dépenses d'ingénierie pédagogique et la compensation aux composantes des heures accordées aux enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans le projet sur la base du calcul suivant : pour 30 h transformées minimum (CM ou TD), 96 HETD en heures complémentaires ou décharge d'enseignement maximum sous réserve de l'accord de la direction de composante.

¹ Nathalie.lusson@univ-angers.fr; nathalie.debski@univ-angers.fr

Les dépenses d'équipement sont exclues du dispositif, sauf justification expresse. Les menues dépenses de fonctionnement sont prises en charge par la(les) composante(s) concernée.s.

Les projets inscrits dans le périmètre d'un RFI sont éligibles sous réserve d'avoir obtenu un co-financement d'au moins 50 % par le RFI.

3/ Critères d'éligibilité et sélection

Les projets seront nécessairement portés par toute une équipe pédagogique adossée à une formation ou par un collectif d'enseignants transversal à plusieurs formations ou composantes. Ces projets pourront s'inscrire dans la perspective du Plan Etudiant ou de Thélème. Dans ce dernier cas, l'avis du porteur de programme sera requis.

Les projets proposés devront répondre à au moins l'un des axes suivants :

- transformation effective des pratiques pédagogiques et méthodes d'apprentissage (autonomisation, co-design, ressources coproduites et partagées, intelligence artificielle...);
- transformation des parcours de formation (individualisation, dématérialisation de modules ou parcours...);
- transformation des modalités d'évaluation (par compétences, par les pairs, à distance, ...).

Une attention particulière sera portée aux projets :

- impliquant une ou plusieurs composantes et/ou des services communs,
- émanant de formations à gros effectifs,
- impliquant une filière complète,
- impliquant la participation d'étudiants au projet,
- pouvant être généralisés à l'ensemble de l'Université.

Les projets seront accompagnés de l'avis motivé du ou des directeur.trice.s d'UFR et déposés sous format numérique auprès de la cellule institutionnelle avant le :

6 septembre 2019.

Ils respecteront 4 grandes rubriques :

- Portage
- Objectifs
- Impacts
- Budget

Les dossiers seront examinés par le Bureau de la CFVU de septembre 2019. Le classement du bureau de la CFVU sera proposé à la CFVU qui suivra.

Les porteurs de projet recevront par courrier une notification des décisions qui seront motivées.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de N.Debski, viceprésidente à l'innovation pédagogique.

4/ Droits d'auteur

Les porteurs de projet s'engagent à respecter la politique relative au droit d'auteur soumise à l'approbation du conseil d'administration du 7 mars 2019. Cet engagement prendra la forme de la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation.

5/ Calendrier

Validation du cahier des charges	Bureau de la CFVU du 13 février 2019	
Lancement de l'AAP vague 4	CFVU du 4 mars 2019	
Rv LAB'UA/VP	Au plus tard le 14 juin 2019	
Retour des dossiers	Avant le 6 septembre 2019	
Examen et classement des dossiers :	Bureau de la CFVU de septembre	
travail préparatoire, propositions		
Validation des projets	CFVU de septembre	
Démarrage des projets	Octobre 2019 pour une durée de 12 à 15	
Demarrage des projets	mois	
Mise en œuvre opérationnelle	Rentrée 2020 ou semestre 1 2021	

Annexe 1. Appel à projet de la CFVU Grille d'évaluation pédagogique

Chacun des items est évalué avec une note de 1 à 4 selon la gradation suivante

Titre du projet :

Composante:

2. Moyen

Acronyme (facultatif):

Nom du porteur de projet :

Engagement de l'équipe dans le projet

Prise en compte de risques potentiels

Qualité du plan de financement (cohérence du budget, justification du budget au regard des coûts

Organisation de l'équipe projet

et du partage des coûts)

Commentaires:

Pertinence du projet	Faible	Moyen	Bon	Excellent
Identification des objectifs pédagogiques à l'origine de la transformation				
Potentiel de transformation pédagogique				
Qualité et clarté de l'exposé sur les objectifs				
Originalité et ambition des objectifs				
Cohérence du projet (adéquation entre objectifs et projet)				
Qualité de la méthodologie ou de l'approche expérimentale				
Pertinence du projet dans la stratégie de l'établissement				
ommentaires :				
Faisabilité du projet	Faible	Moyen	Bon	Excellent
Réalisme du calendrier				
Autonomie de l'équipe pédagogique				

Impact potentiel du projet et de ses résultats	Faible	Moyen	Bon	Excellent
Bénéfices attendus en termes d'apprentissage				
Impact sur le domaine de formation présenté				
Taille de l'effectif étudiants concernés				
Qualité du dispositif d'observation et d'évaluation de l'impact auprès des étudiants				
Analyse de la pérennité du projet				
Transférabilité de l'innovation				
Ouverture possible pour la formation tout au long de la vie				

	taires

Appréciation générale du projet (commentaires précis et concis)				
Total :	(max-80; min-20)			

Avis de l'expert :

Favorable	
Réservé	
Défavorable	

Date:

Qualité et signature de l'instructeur :